

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET, Stéphane BARBARIT, Sandra GODET, Mélanie PETITEAU

Excusés : Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Sonia CHENOUEAU, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 17 janvier 2023

M. Gérard GALLARD a été désigné secrétaire de séance

N°2/26.01.23

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – 1<sup>ère</sup> partie**

A l'unanimité des membres présents, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Maison Familiale – St FLORENT DES BOIS	: 50 €
IFACOM – LA FERRIERE	: 50 €
MFR – ST GILLES CROIX DE VIE	: 50 €
MFR – BOURNEZEAU	: 50 €
IME – LES HERBIERS	: 50 €
BTP CFA – LA ROCHE SUR YON	: 400 €
MFR – MOUILLERON ST GERMAIN	: 200 €
Chambre des Métiers	: 50 €
Secours Catholique St Fulgent	: 100 €

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 27 janvier 2023

Le Maire

Roseline PHILIPART



Le Maire

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;  
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.